



DUERP: Document unique d'évaluation des risques professionnels



Facteur de sécurité.

Obligatoire dans toutes les entreprises employant au moins un salarié et sous la responsabilité du chef d'entreprise, le DUERP inventorie les dangers et résultats d'évaluation des risques dans l'entreprise et liste les actions de prévention dans le cadre de la protection des salariés.

Tarif

Jusqu'à 10 salariés	250€ HT
Entre 11 et 25 salariés	350€ HT
Entre 26 et 30 salariés	500€ HT

Mise à jour annuelle : 100€ HT

Avantages adhérents

- Échapper à la faute inexcusable de l'employeur : assurance intégrée dans la prestation
- S'épargner la sanction financière en cas de contrôle
- Choisir la tranquillité sur la durée avec des mises à jour planifiées par le CGA

« Les informations de nature juridique données à l'adhérent n'ont valeur que de simples renseignements généraux à caractère documentaire sur l'état du droit ou de la jurisprudence relativement à un problème donné et ne sauraient constituer une consultation ou avis sur une situation particulière soulevant des difficultés juridiques »

Mission du CGA

Sécuriser le chef d'entreprise en établissant le DUERP pour répondre aux 3 exigences attendues : cohérence, commodité et traçabilité.

Contact

Maryline Blot au 02 38 78 08 85
duerp@cga-val-de-france.fr